

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 128

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 52

À la première phrase de l'alinéa 11, après la dernière occurrence du mot : « aux »,

insérer les mots :

« informations ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.